

Contribution n°18 - le 8 Décembre 2021

Contenu du schéma

Fédération Vent Contraire en Touraine et Berry Ernst Maggy Présidente, D Vandeweghe Vice-président, M Navion Vice-président, Indre-et-Loire (37)

Association

Dans cette contribution, nous souhaitons:

_ 1°) Dénoncer l'absurdité de cette consultation Cette consultation est une mascarade. Comment s'exprimer sur ce projet de schéma qui prévoit un développement important des réseaux et postes source pour accueillir les EnR, dans la mesure où la résultante et les implications de ces travaux ne sont pas exprimées ? ...

Pour quelles énergies ? .. Quelle part pour l'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation, la géothermie ?

L'acceptabilité de l'éolien n'est pas la même que celle du photovoltaïque compte tenu de l'impact sur le paysage, le patrimoine, la valeur immobilière des biens riverains (jugement TA de Nantes le 18/12/2020) et les risques sanitaires avérés (jugement de la CA de Toulouse le 8/7/2021). A l'échelon national 70% des projets sont contestés. C'est l'énergie qui soulève le plus de rejet !

Le questionnement des habitants de la région Centre V de L sur la finalité de ce projet est légitime et la leur cacher est inacceptable !

Elle l'est d'autant plus que des documents qui recensent les projets éoliens existent. En Indre et Loire lors d'une réunion nommée ACTE le 20/10, Mme la Préfète a présenté les projets de développement EnR à un public choisi, dont les présidents de communautés de communes.

La DREAL a élaboré les documents pour la région Centre V de L.

Pourquoi cette opacité ? Les citoyens ont le sentiment d'être manipulés !

_ 2°) Dénoncer la concordance du développement du réseau électrique avec les projets éoliens Il est en effet remarquable que ce développement soit en concordance avec les projets éoliens

Un exemple :

A la page 89 concernant la zone 9 Indre et Loire Sud où fleurissent les projets éoliens, il est écrit : « Néanmoins, la saturation des postes 90KV dans cette zone ne permet pas d'offrir de solutions de raccordement à l'ensemble des projets EnR"

_ 3°) Dénoncer la mainmise des promoteurs sur le développement des EnR :

Qui maîtrise le développement des énergies renouvelables ?... Les services de l'Etat ? Les collectivités ? Les promoteurs ? ...Selon ce qui est annoncé dans les textes soumis à contribution, la collecte des puissances des projets EnR potentiels a été réalisés auprès des « fédérations de producteurs ».

Conclusion : ce sont les promoteurs qui font la politique énergétique !... (Dont une part importante de sociétés étrangères : allemandes, danoises, espagnoles...)

Les promoteurs éoliens dictent leurs conditions aux frais du contribuable sans que celui-ci puisse s'exprimer !

Les maires des zones concernés ont-ils exprimé leurs avis en toute connaissance de cause ?

L'émission TABOU sur M6 dimanche 5/12/21 « La face noire des énergies vertes » a montré les procédés plus que douteux des promoteurs concernant des projets éoliens:

Propositions financières très significatives, au-delà de ce qui revient à la commune habituellement (revenus multipliés par 2,66 dans l'exemple montré)

Puis mépris et menaces devant la fermeté des élus : finalement ils n'ont pas besoin des maires, c'est le préfet qui décide, les élus locaux n'ont pas de pouvoir ! ...

Le développement de l'énergie éolienne est entre des mains peu scrupuleuses.

4°) _ L'installation des câbles souterrains à 1 million d'€ du km, garantit le développement des EnR alentour et particulièrement des projets éoliens :

Il faut rentabiliser l'investissement !... La population subira la multiplication des lignes électriques en plus des éoliennes. L'exemple de l'Allemagne avec le refus grandissant de la population sur cette densification devrait nous servir de leçon.

La démonstration de cette densification a été faite dans ce même reportage TABOU du 5/12/21 C'est ainsi que l'on se retrouve avec des zones saturées et des effets d'encerclement.

5°) _ Le développement de l'éolien en région Centre V de L ne présente pas un intérêt publique majeur :

Le bilan électrique pour l'année 2020 est de 93,5% d'énergie nucléaire, 4,4% d'éolien et 0,6% de solaire (page 20)

La puissance éolienne installée s'élève à 1294 MW, soit la 4eme région de France (page 21 et page 88). Notre région est très bien placée pour les énergies renouvelables au niveau national. Nous sommes dans le cadre d'une production d'énergie déjà décarbonée

La région produit 4 fois plus d'électricité que ce qu'elle consomme (page 20) Elle est la région française qui exporte le plus d'énergie vers ses régions voisines.

Pourquoi faire des investissements de transport électrique alors que nous exportons en grande quantité dans d'autres région ?

6°) S'appuyer sur le SRADDET alors que des décisions et des avis éclairés au plus haut niveau prônent un recours au nucléaire doit amener une révision de ce schéma :

Pourquoi investir lourdement dans une période de mutation, alors que l'utopie du 100% EnR est de plus en plus reconnue en raison de son manque de fiabilité et de son coût ?

La sécurité d'approvisionnement en électricité est prioritaire.

- Avis de l'Académie des Sciences du 8/7/21 « L'apport de l'énergie nucléaire dans la transition énergétique aujourd'hui et demain »

- Décision de construire des centrales nucléaires et des SMR par notre président...

7°) _ Parier sur la faisabilité des projets des promoteurs est un pari risqué

Compte tenu de la résistance locale, de la richesse des paysages, du patrimoine et de la faune pourquoi aménager des réseaux de distribution s'ils ne sont pas validés dans le futur (exemple projet de Vou la Chapelle) ? ...

8°) _ Des coûts qui vont « plomber » la facture des consommateurs :

Compte tenu de tous ce qui est évoqué ci-dessus et notamment les incertitudes qui planent sur le potentiel éolien qui serait à développer, des coûts très importants qui sont annoncés...

Ne serait-il pas judicieux de ne pas gaspiller l'argent public (le nôtre), car tout ceci se traduira par une augmentation de la facture des consommateurs. A l'heure où on parle d'une précarité énergétique en hausse, où des aides au plus démunis doivent être instaurées avec de l'argent public, n'est-il pas impératif de prioriser les solutions les plus fiables et les plus économiques ?

Nous demandons une réévaluation de ce schéma à la lumière des décisions récentes et de la situation réelle de notre production d'électricité et de son potentiel réel avec des moyens pilotables.

Masquer la réponse

Réponse de RTE, le 23 Décembre 2021

Bonjour,

Nous accusons réception de votre avis et vous remercions pour votre contribution. Nous entendons que votre fédération s'oppose à l'installation d'éoliennes dans le département d'Indre et Loire.

Nous tenons à rappeler que la présente concertation préalable du public ne concerne pas la planification des projets d'implantation d'énergies renouvelables (EnR), mais celle des adaptations du réseau électrique nécessaires pour raccorder les EnR à l'horizon 2032.

Le S3REnR est un schéma prospectif qui permet d'informer en amont les acteurs du territoire sur les investissements à prévoir sur le réseau électrique, en fonction du développement des énergies renouvelables. Le schéma définit des capacités réservées de raccordement pour les énergies renouvelables dans les postes électriques. Ces capacités réservées sont disponibles pour tout type d'énergie renouvelable, sans distinction de filière (solaire, éolien, hydraulique, bioénergies).

Les installations de production d'énergie renouvelable font l'objet de leurs propres procédures de développement, de concertation et d'autorisation administrative. Le S3REnR ne préjuge donc pas de la décision de réaliser ou non localement un projet d'énergies renouvelables.

S'agissant des adaptations du réseau électrique, chaque projet fera l'objet d'une concertation préalable avec l'ensemble des parties prenantes du territoire avant le choix de la solution de moindre impact. Lors de cette concertation spécifique, RTE tiendra compte des enjeux environnementaux (paysage, patrimoine, etc...) pour le choix d'implantation des nouveaux ouvrages.

Sur la question des impacts potentiels des éoliennes sur la santé, nous vous invitons à lire deux études publiées par l'Anses ([Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes](#)) et par l'OMS ([Lignes directrices sur le bruit dans l'environnement pour la Région européenne \(2018\)](#))

Etant un schéma prospectif, le S3REnR n'est pas élaboré à partir du bilan électrique 2020 de la région Centre-Val de Loire. Les données d'entrée sont les puissances et localisations potentielles des projets d'énergies renouvelables identifiées par les acteurs du territoire et les organisations représentatives des porteurs de projets de production à horizon 2032.

Concernant la comparaison des différentes options de mix électriques permettant à la France de disposer d'une neutralité carbone en 2050, nous vous invitons à lire l'étude prospective «[Futurs énergétiques 2050](#)» publiée par RTE. Elle révèle notamment que l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 est impossible sans un développement significatif des énergies renouvelables.

Le principe des S3REnR consiste à mutualiser le coût des adaptations du réseau électrique nécessaires au raccordement des énergies renouvelables. Les investissements liés au renforcement du réseau existant sont financés par les gestionnaires de réseaux à travers le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Les investissements liés à la création de nouveaux ouvrages électriques sont financés par les producteurs EnR au moment de leur raccordement au réseau. Ainsi, chaque producteur d'énergie renouvelable électrique paiera une contribution dénommée « quote-part », proportionnelle à la puissance de raccordement qu'il demande, et destinée à financer une partie des créations d'ouvrages électriques nécessaires à l'accueil des EnR dans la région Centre-Val de Loire. Dans le cas du projet de S3REnR Centre Val de Loire, 77% des investissements (222,1 millions d'euros) sont financés par les producteurs au travers de la quote-part et 23% (67,4 millions d'euros) par les gestionnaires de réseau.

A l'issue de la présente concertation, les observations et propositions seront analysées par RTE, en lien avec les gestionnaires de distribution afin d'établir une nouvelle version du schéma.

Cordialement,

L'équipe concertation de RTE